

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Arrêté Municipal n°4230 relatif à la composition de la Commission
Communale pour l'Accessibilité**

Le Maire de Maisons-Alfort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2143-3,

Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 46,

Vu la délibération en date du 2 juin 2008 portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité,

Vu le Procès-Verbal de l'élection du Maire en date du 21 mars 2026,

Considérant que l'article L.2143-3 impose à toute commune de 5.000 habitants et plus, la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité,

Considérant que cette commission doit être composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées qui sont désignées par le Maire,

ARRÊTE

Article 1

Fixe la composition de la Commission Communale de Maisons-Alfort pour l'Accessibilité comme suit :

- Monsieur Romain MARIA, Maire – Président de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;
- Madame Marie-Laurence BÉYO, Maire-Adjoint en charge de l'Action Sociale ;
- Monsieur Eric FRESSE, Conseiller Municipal ;
- Monsieur Christophe TONNELIER, Conseiller Municipal ;
- Madame Justine FORTIN, Conseillère Municipale ;
- Madame Alexandra MOUTAT, Conseillère Municipale.

Article 2

Dit que Madame Marie-Laurence BÉYO, Maire-Adjoint en charge de l'Action Sociale sera chargée de présider la commission en l'absence de Monsieur le Maire.

Article 3

Nomme les représentants des associations locales qui siègent au sein de la Commission :

- Madame Françoise FALLOUS de l'association APF France handicap

Article 4

Dit que cette commission établira un rapport annuel qui sera présenté au Conseil Municipal.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et sur le site internet de la commune, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- A chacun des membres de la Commission.

Fait à Maisons-Alfort, le 18 mai 2026



Romain MARIA
Maire de Maisons-Alfort
Conseil Régional d'Île-de-France

MIS EN LIGNE LE 22.05.2026